



# Validation des Acquis de l'Expérience

## PROCEDURE

### Taux de réussite :

en 2019 : 100 %

en 2020 : 100 %

en 2021 : 92,86 %

### Information – Conseil :

- Prendre contact avec l'accueil de la Direction de la Formation Continue.
- Assister à une réunion d'information VAE.
- Vous pouvez vous entretenir avec un conseiller VAE.

### Recevabilité du dossier VAE :

- Faire une demande de recevabilité (livret 1).
- Après instruction, la DEETS se prononcera sur la recevabilité de votre dossier.
- Le conseiller VAE peut vous aider à choisir le titre ou diplôme adapté à vos compétences.
- Retrait du dossier de demande de Validation des Acquis de l'Expérience (livret 2).

### Accompagnement : (Salariés et tout public : 1100 € / Demandeurs d'emploi : 800 €)

- L'accompagnement est une aide méthodologique au candidat VAE, pour constituer son dossier, pour préparer l'entretien du jury.
- Durée de l'accompagnement : l'accompagnement débute généralement à compter de la signature de la convention et prend fin au plus tard, au jour de la convocation pour passer devant le jury.

### Jury de validation : (400 €)

- Le jury de validation procède au contrôle et à l'évaluation des compétences professionnelles du candidat acquises par l'expérience : il vérifie si les acquis dont le candidat fait état correspondent aux compétences, aptitudes et connaissances exigées par le référentiel de la certification et d'emploi pour obtenir le diplôme ou le titre. Il contrôle avec des mises en situation.
- La décision du jury vous est notifiée par écrit, elle est souveraine.
- Le jury décide de vous attribuer : le titre, une partie du titre ou peut vous faire un refus.
- En cas de validation partielle, le jury vous donne des préconisations en vue d'une évaluation complémentaire.

### Tarif

- ❖ Salariés, financement individuel ou par son entreprise : 1.500 euros
- ❖ Demandeurs d'Emploi : 1.200 euros

**On peut utiliser son droit CPF (Compte Personnel de Formation) ou encore l'Aide à la Validation des Acquis de l'Expérience du Pôle Emploi**